

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EXCEPTIONNEL
Du 28 février 2024

N° 03

OBJET : Création d'un emploi CDD.

Date de la convocation :
26/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le mercredi 28 février, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique extraordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2ème Adjoint.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Étaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 09

Étaient absents : Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Madame ANDREÏ Brigitte, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic.

Nombre de votants : 13

Quorum : 08

Absents représentés : Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Secrétaire de séance
Monsieur LAPORTE
Bernard

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

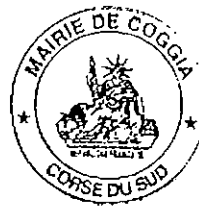
Le Président expose qu'en raison d'un surcroît d'activité temporaire il est nécessaire de renforcer les effectifs de la voirie communale.

La création d'un emploi CDD d'une durée d'un an s'impose.

L'agent sera recruté à l'indice majoré 387 du grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix pour la création d'un CDD d'un an et l'inscription au budget des crédits correspondants.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**



Le Maire,

François COGGIA